

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01848

Numéro SIREN : 819 679 333

Nom ou dénomination : A2 CHARPENTE

Ce dépôt a été enregistré le 05/03/2019 sous le numéro de dépôt 2481

A2 CHARPENTE
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 2 000 euros
Siège social : 2 RUE DES COMMERES, 78310 COIGNIERES
819679333 RCS VERSAILLES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 31 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le 31 décembre,
A 10 heures,

Monsieur Adrian- Ioan COMANELEA,
demeurant 16 Place d'Olomouc, 92160 ANTONY,

Associé unique de la société A2 CHARPENTE,

En présence de Monsieur Adrian- Ioan COMANELEA, Président non associé de la Société,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Adrian- Ioan COMANELEA, Président associé a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2018 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2018 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

En conséquence, il donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Il prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2018 s'élevant à 69 803 euros de la manière suivante :

n° de
dépôt

2481



n° de
gestion

04 MARS 2019

n° de
facture

Quinze

n° de
chrono

AC

Bénéfice de l'exercice	69 803 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	23 027 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	92 830 euros
A titre de dividendes	31 429 euros
Soit 157,15 euros par action	
Le solde	61 401 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 61 401 euros.
Le dividende sera mis en paiement au siège social le 1er janvier 2019.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 31 429 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2017 :
24 000,00 euros, soit 120,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 24 000,00 euros

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Adrian- Ioan COMANELEA



A2 CHARPENTE
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 2 000 euros
Siège social : 2 RUE DES COMMERES, 78310 COIGNIERES
819679333 RCS VERSAILLES

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 31 DECEMBRE 2018

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 30 juin 2018

Bénéfice de l'exercice	69 803 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	23 027 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	92 830 euros
 A titre de dividendes	 31 429 euros
Soit 157,15 euros par action	
Le solde	61 401 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 61 401 euros.
Le dividende sera mis en paiement au siège social le 1er janvier 2019.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 31 429 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :



Exercice clos le 30 juin 2017 :

24 000,00 euros, soit 120,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 24 000,00 euros

Certifié conforme

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

A2 CHARPENTE
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 2 000 euros
Siège social : 2 RUE DES COMMERES, 78310 COIGNIERES
819679333 RCS VERSAILLES

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT

Exercice clos le 30 juin 2018

Monsieur Adrian- Ioan COMANELEA, associé unique et Président de la société A2 CHARPENTE, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 30 juin 2018, l'activité de la Société a été la suivante :

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît, ci-dessous, résumant les principaux comptes du bilan et regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur importance relative par rapport à l'exercice précédent qui était un exercice de 15 mois.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 juin 2018, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants :

Relativement satisfait des résultats de l'exercice écoulé, nous allons cependant porter tous nos efforts au développement de notre chiffre d'affaires, tout en restant très attachés au maintien à un juste niveau des frais fixes de structure et en surveillant au mieux le suivi des règlements.

AC

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 556 709 euros contre 242 880 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 129,21%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 11 115 euros contre 5 653 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 96,62%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 94 202 euros contre 0 euros pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 66 603 euros contre 21 561 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 208,90%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 7 118 euros contre 1 517 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 369,21%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 182 503 euros contre 114 393 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 59,54%.

Le montant des charges sociales s'élève à 63 654 euros contre 50 249 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 26,67%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 9 personnes contre 4 personnes à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de -100,00%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 58 987 euros contre 3 296 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 1689,65%.

Le montant des autres charges s'élève à 8 062 euros contre 49 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 16353,06%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 481 128 euros contre 191 065 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 151,81%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 86 696 euros contre 57 469 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 50,85%.

Compte tenu d'un résultat financier de -329 euros (-326 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 86 367 euros contre 57 143 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 51,14%.

AC

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -95 euros contre -180 euros pour l'exercice précédent.
- d'un impôt sur les sociétés de 16 469 euros contre 9 736 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 69 803 euros contre un bénéfice de 47 227 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 47,80%.

Au 30 juin 2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 273 667 euros contre 114 490 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 139,03%.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 69 803 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	69 803 euros
Auquel s'ajoute:	
Le report à nouveau antérieur	23 027 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	92 830 euros
A titre de dividendes	31 429 euros
Soit 157,15 euros par action	
Le solde	61 401 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 61 401 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 63 601 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 1er janvier 2019.

Il est indiqué que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 31 429 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ac

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2017 :

24 000,00 euros, soit 120,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 24 000,00 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, il convient de rappeler :

- Mr COMANELEA dispose d'un compte courant de 626,46 € à la clôture de l'exercice, ce compte n'est pas rémunéré.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Il convient d'indiquer qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

Fait à COIGNIERES
Le 31 décembre 2018



A2 CHARPENTE

2 RUE DES COMMERES

78310 COIGNIERES

COMPTE RENDU LIASSE FISCALE 30/06/2018 IS / RN

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a long, sweeping diagonal stroke.



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Embre à date du service

Exercice ouvert le	01072017	et clos le	30062018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
A2 CHARPENTE 2 RUE DES COMMERES 78310 COIGNIERES	
SIRET 9 1 9 6 7 9 3 3 3 0 0 0 1 6	Mél: a2charpente@gmail.com
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
Travaux de charpente	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %		
2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	
dans le secteur productif, art. 244 quater V	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
PNG & ASSOCIES 2 RUE DES COMMERES 78310 COIGNIERES Tél: 0130350070	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 10/07/18 Lieu: COIGNIERES
Tél:	Qualité et nom du signataire: Signature:

Désignation de l'entreprise : A2 CHARPENTE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise 2 RUE DES COMMERES 78310 COIGNIERES		Durée de l'exercice précédent * 12	
Numéro SIRET * 81967933300016			Neant ☐ *
		Exercice clos le 31/01/2018	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
			Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (I)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
	Immobilisations en cours	AV	AW
	Avances et acomptes	AX	AY
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
Autres titres immobilisés	BD	BE	
Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières *	BH	BI	
TOTAL (II)		BJ	BK
ACTIF CIRCULANT *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE
Disponibilités	CF	CG	
Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	
TOTAL (III)		CJ	CK
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Écarts de conversion actif *	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	CO	LA
Rendus : 1. Droit de gage		CP	CR
2. Part à moins d'un an de immobilisations financières actives			
3. Part à plus d'un an			
Charges de réserve de précaution	Immobilisation	Stocks :	Créances :

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2018

Désignation de l'entreprise		A2 CHARPENTE		Néant ☐	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 000.....)	DA	2 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ I.K)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	200		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des plus-values à long terme ☐ B.I)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants ☐ C.I)	DG			
	Report à nouveau	DH	23 027		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	69 803		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	95 030		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	15 393		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ E.I)	DV	626		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	22 959		
	Dettes fiscales et sociales	DY	48 738		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	90 920			
	Compte régül. Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	178 636			
Écarts de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	273 667			
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	EB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	EC			
		ED			
		EE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	172 928			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A2 CHARPENTE		Néant ☐					
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF	
		FG	556 709	FH		FI	556 709
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	556 709	FK		FL	556 709
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO	9 867	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	1 182	
	Autres produits (1) (11)				FQ	66	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	557 824
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	94 202
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	66 603
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	7 118
	Salaires et traitements *					FY	182 503
	Charges sociales (10)					FZ	63 654
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA	11 623	
			- dotations aux provisions		GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC	47 364		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD				
	Autres charges (12)					GE	8 062
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	481 128	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	86 696	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	329
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	329
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(329)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	86 367	

④

COMPTÉ DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire article 53 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise		A2 CHARPENTE		Néant ☐		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	144		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	144		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	239		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	Total des charges exceptionnelles (8) (VIII)		HH	239		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	(95)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ			
Impôts sur les bénéfices *			HK	16 469		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	567 968		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	498 165		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	69 803		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	9 310	
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	6bis	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.L.)		IX		
	6ter	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	1 182	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
13	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre " et le pondre en annexe :		Exercice N			
			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Produits exceptionnels					144	
Amendes			239			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice (s)			
			Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

A2 CHARPENTE

2 RUE DES COMMERES

78310 COIGNIERES

Annexes légales

Aux comptes annuels présentées en euros

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2018 dont le total est de 273 666,58 et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 69 803,21 , présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2017 au 30/06/2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 15 mois recouvrant la période du 01/04/2016 au 30/06/2017.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Crédit-bail mobilier
- Résultat des 5 derniers exercices

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.4 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants : Diminution du poste charge de personnel.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :
de reconstitution de leur fonds de roulement.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

3 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit', créat' virent pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions			
Install. techniques, matériel, outillages industriels			
Autres install., agencements, aménagements			
Matériel de transport	34 900		9 364
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	34 900		9 364
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	32		50
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	1 282		
TOTAL	1 314		50
TOTAL GENERAL	36 214		9 414

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel, outillages industriels				
Autres install., agencements, aménagements				
Matériel de transport			44 264	44 264
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			44 264	44 264
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			82	82
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			1 282	1 282
TOTAL			1 364	1 364
TOTAL GENERAL			45 628	45 628

4 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel et outill. industriels				
Installations, agencements divers				
Matériel de transport	3 296	11 623		14 919
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	3 296	11 623		14 919
TOTAL GENERAL	3 296	11 623		14 919

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales, agencements, constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels					
Installations, agencements divers					
Matériel de transport	11 623				
Mat. de bureau, informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	11 623				
TOTAL GENERAL	11 623				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

5 - ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse de prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions règlementées				
TOTAL Provisions règlementées				
Pour litiges				
Pour garanties données client				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients		47 364		47 364
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations		47 364		47 364
TOTAL GENERAL		47 364		47 364
Dont dotations et reprises:				
- d'exploitation		47 364		
- financières				
- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

6 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 282		1 282
Clients douteux ou litigieux	47 364	47 364	
Autres créances clients	181 774	181 774	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.	16 103	16 103	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers	7 166	7 166	
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	449	449	
TOTAL GENERAL	254 138	252 856	1 282
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum				
- plus d'un an	15 393	9 685	5 708	
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	22 959	22 959		
Personnel et comptes rattachés	17 628	17 628		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	28 191	28 191		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices	1 042	1 042		
- T.V.A.				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	1 876	1 876		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	626	626		
Autres dettes	90 920	90 920		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	178 636	172 928	5 708	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	18 231			
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

7 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

7.1 - CREDIT BAIL MOBILIER

	Install Mat Out	Autres	Total
Valeur d'origine		66 723	66 723
Amortissements :			
- Cumuls exercices antérieurs			
- Dotations de l'exercice		9 289	9 289
TOTAL		57 434	57 434
Redevances payées :			
- Cumuls exercices antérieurs			
- Exercice		9 310	9 310
TOTAL		9 310	9 310
Redevances restant à payer :			
- à un an au plus		22 274	22 274
- à plus d'un an et cinq au plus		35 238	35 238
- à plus de cinq ans			
TOTAL		57 512	57 512
Valeur résiduelle :			
- à moins d'un an			
- à un an au plus			
- à plus d'un an et cinq au plus			
- à plus de cinq ans			
TOTAL			
Montant pris en charge dans l'exercice			

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	30/06/2018 12 mois	30/06/2017 15 mois	31/03/2016 mois	31/03/2016 mois	31/03/2016 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) <i>Capital social</i>	2 000	2 000			
b) <i>Nombre d'actions émises</i>	200	200			
c) <i>Nombre d'obligations convertibles en actions</i>					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) <i>Chiffre d'affaires hors taxes</i>	556 709	242 880			
b) <i>Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions</i>	145 259	60 259			
c) <i>Impôt sur les bénéfices</i>	16 469	9 736			
d) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions</i>	128 790	50 523			
e) <i>Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>	69 803	47 227			
f) <i>Montants des bénéfices distribués</i>	31 429	24 000			
g) <i>Participation des salariés</i>					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions</i>	644	253			
b) <i>Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>	349	236			
c) <i>Dividende versé à chaque action</i>	157	120			
<u>IV - Personnel :</u>					
a) <i>Nombre de salariés</i>	9	5			
b) <i>Montant de la masse salariale</i>	182 503	114 393			
c) <i>Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)</i>	63 654	50 249			

Observations complémentaires